

## COMPTE RENDU DE SÉANCE

Séance du lundi 23 novembre 2020

Date de la convocation : 19 novembre 2020

Date d'affichage du P.V. : 30 novembre 2020

|                                                         |             |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| <i>Nombre de membres afférents au Conseil municipal</i> | <i>: 15</i> |
| <i>Nombre de membres en exercice</i>                    | <i>: 15</i> |
| <i>Nombre de votants</i>                                | <i>: 13</i> |

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELIN Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline.

Absents excusés, M. Julien CAZIN et M. Nicolas MERLUZZI

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Martine GARNIER

L'an deux mille vingt, le lundi 23 novembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'ORESMAUX, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

- 1°) *Délibérations modificatives budgétaires n°2*
- 2°) *Délibération pose d'un point lumineux Rue du Moulin*
- 3°) *Recensement de la population 2021*
- 4°) *Demande de subvention DSIL et DEIR*

Questions Diverses.

Madame le Maire demande si elle peut ajouter une délibération de la FDE80 concernant l'adhésion de la ville de Longueau, accord à l'unanimité.

Mme Martine GARNIER est élue secrétaire de séance.

- 1°) *Délibérations modificatives budgétaires n° 2*

Madame le Maire informe les membres du conseil que lors de l'établissement du budget primitif l'achat d'un nouvel ordinateur et d'un logiciel n'était pas prévu.  
Au niveau des écritures comptables, l'achat du logiciel doit être enregistré sous le numéro 2051 « Concessions et droits similaires ».

Madame le Maire propose l'écriture suivante :

2051 « Concessions similaires » : + 500€

21534 « Matériel de bureau et matériel informatique » : - 500€

Madame le Maire énonce que pour une meilleure présentation des investissements des virements de crédits en interne vont être effectués dans le chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- du compte 21534 : Réseaux d'électrification – 32 796.60 €
- aux comptes :

- 2113 : Terrains aménagés (aire de jeux) soit +29 974.20 €
- 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques (Illuminations) soit + 2 822.40 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve à l'unanimité la décision modificative

## **2°) Délibération pose d'un point lumineux Rue du Moulin**

Madame Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose d'1 point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Éclairage public Rue du Moulin
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....1 090.00 €
- Contribution de la Commune.....1 856.00 €

**TOTAL TTC : 2 946.00 €**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière estimée à 1 856.00 €

## **2° bis ) Délibération adhésion à la Fédération de la ville de Longueau (FDE 80)**

Madame Le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil Municipal se déclare à l'unanimité :

- Favorable à l'adhésion à la Fédération de la Ville de Longueau

## **3°) Recensement de la population 2021**

Madame Le Maire informe les membres du conseil que la commune d'Oresmaux fait partie des communes qui vont être recensées du 21 janvier au 20 février 2021, qu'il faut nommer un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Madame le maire propose la candidature de M. Jean Michel RYNGAERT

Les membres du conseil accepte la candidature à l'unanimité.

Madame le Maire le remercie d'accepter d'assurer cette fonction.

Elle précise qu'il faut également deux agents recenseurs :

- Madame Marie Hélène BEVIÈRE
- Madame Sylviane BERTRAND

Ont accepté cette mission

(NB : LE RECENSEMENT PREVU EST REPORTE EN 2022)

## **4°) Demande de subvention DSIL et DESR**

Madame le Maire précise que suite à la réunion de conseil du 29 octobre des devis ont été établis concernant :

- la salle au sous-sol de l'église
- la salle polyvalente

Après discussions et analyses des différents devis proposés, les membres du conseil retiennent la rénovation des menuiseries de la salle polyvalente et autorisent madame le Maire à effectuer les demandes de subventions suivantes :

- *Dossier DSIL (Dotation de Soutien à l' Investissement Local) – Plan de relance*
- *Dossier DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)*

Elle présente aux membres du conseil le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente :

- remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries aluminium à rupture de ponts thermiques afin de diminuer la facture énergétique.

Pour un montant de travaux estimé à 60 116.62 € H.T. (soixante mille cent seize euros soixante deux centimes). Correspondant au devis présenté par l'entreprise B.H.F. DELAPLACE

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – Plan de relance (40%) et la DETR 2021 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL 2020 : 40% soit 24 046.65 €
- Subvention Etat DETR 2021 : Rénovation thermique : 40 % soit 24 046.65 €
- Part revenant au maître d'ouvrage : 12 023.32 € HT
  - Emprunt : 8 000 €
  - Fonds Propres : 4 023.32 €.

#### **Questions diverses :**

#### **ECOLE : Arbre de Noël :**

En accord avec Madame Beccart Sabrina, Directrice de l'école, la distribution des jouets de Noël, des enfants de l'école aura lieu dans l'enceinte de l'école, les jouets seront déposés dans les classes et seul le Père Noël et Madame le Maire pourront participer à l'attribution du cadeau.

#### **Vœux du Maire :**

Après discussion, les vœux du Maire auront peut-être lieu le 9 janvier 2021, cela dépendra de l'état sanitaire du moment.

#### **Trinival :**

Suite à l'article du Courrier Picard du samedi 21 novembre, Madame le Maire demande à Monsieur Marc Wurmser, délégué à Trinival, des informations.

Réponse : il y a une assemblée le 7 décembre.

#### **Arrêté municipal relatif aux poules :**

En raison de la grippe aviaire, des nuisances possibles d'un poulailler et des soucis de voisinage que cause la détention de volailles, Madame le Maire demande aux conseillers ce qu'il est raisonnable de prescrire. Après échanges d'information, il a été décidé de fixer le nombre maximal de poules à 10, pour les particuliers.

La séance est levée à neuf heures quarante-deux minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.